



CHAMPIONNAT DE FRANCE Sport Adapté

14 au 17 Mai 2015 Aurillac

FOOTBALL à 7

Complexe Sportif La Ponétie

Entrée libre

Ouvert à tous



Conception graphique : Audrey RÉAULT - CROS Auvergne

Contact :
Ligue Auvergne Sport Adapté
04 73 14 89 19





SOMMAIRE

La Ville d'Aurillac	P 3
Le Comité d'Organisation Local (COL)	P 4-5
Programme prévisionnel	P 6
Complexe Sportif de la Ponétie-Plan Aurillac	P 7-8
Informations générales-Informations sportives	P 9-12
Fiches d'inscriptions et d'engagements des sportifs	P 13-14
Récapitulatif	P 15-16
Autorisation d'hospitalisation et de diffusion d'image	P 17
Hébergement	P 18
Partenaires	P 19



La ville d'Aurillac

On peut penser qu'à l'époque gauloise, le site régional primitif de la cité était sur les hauteurs qui dominent la ville à Saint-Jean-de-Dône ("Dône" = dunum) et que, comme la plupart des oppida, il a été abandonné après la conquête romaine au profit d'une ville nouvelle établie dans la plaine. Avec le retour de l'insécurité du Bas-Empire, on assiste au mouvement d'enchâtellement : un nouveau site fortifié est établi à mi-pente entre l'ancien oppidum et l'ancienne ville gallo-romaine, là où se trouve aujourd'hui le château Saint-Étienne.

L'histoire de la ville n'est réellement connue qu'à partir de 856, année de naissance du comte Géraud, au château dont son père, nommé aussi Géraud, était le seigneur. Vers 885, celui-ci fonde une abbaye bénédictine qui portera plus tard son nom.

C'est dans ce monastère qu'étudiera Gerbert, premier pape français sous le nom de Sylvestre II.

La ville s'est constituée sur un territoire de sauveté qui est situé entre quatre croix et qui a été fondée en 898 par Géraud, peu après l'abbaye. De forme circulaire, la première unité urbaine s'est formée à proximité immédiate de l'abbaye d'Aurillac. Géraud meurt vers 910 mais son rayonnement est tel qu'au fil des siècles, Géraud est toujours resté un prénom de baptême répandu dans la population d'Aurillac et des environs.

C'est au XIII^e siècle que l'on commence à bien connaître les coutumes municipales grâce à un conflit entre les consuls et les abbés. Après la prise du château Saint-Étienne en 1255 et deux sentences arbitrales appelées les Paix d'Aurillac, les relations se normaliseront.

Aux XIII^e et XIV^e siècles, Aurillac soutient plusieurs sièges contre les Anglais et au XVI^e siècle, continue à subir les guerres civiles et religieuses.

L'influence de l'abbaye décline avec sa sécularisation et sa mise en commende.

En 1569, la ville livrée par trahison aux protestants, les habitants torturés, rançonnés et l'abbaye saccagée. Toute sa bibliothèque et toutes ses archives sont brûlées.

Avant la Révolution, Aurillac abrite un présidial et porte le titre de capitale de la Haute-Auvergne. En 1790 à la création des départements, après une période d'alternance avec Saint-Flour, Aurillac devient définitivement le chef-lieu du Cantal.





Le Comité d'Organisation Local (COL)



La Ligue d'Auvergne du Sport Adapté et le Comité Départemental Sport Adapté du Cantal organisent le Championnat de France de Football à 7 FFSA 2015.



Comité d'Organisation Local (COL).

Ligue d'Auvergne du Sport Adapté,

119 B Boulevard Lafayette,

63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 04.73.14.89.19

Mail : ffsa.cr03@orange.fr





Le Comité d'Organisation Local

Président :

Jacques Roussel (Président de la Ligue d'Auvergne du Sport Adapté)

Vice-Président :

Nicolas Verdier (Président du Comité Départemental Sport Adapté 15)

Trésorier :

Stéphane Négrier (Trésorier de la Ligue d'Auvergne du Sport Adapté)

Christine Collonge (Secrétaire de la Ligue d'Auvergne du Sport Adapté)

Secrétaire général :

Morgan Lamanilève (Secrétaire du CDSA 15)

Christine Collonge (Secrétaire de la Ligue d'Auvergne du Sport Adapté)

Lucette Pailhe (Secrétaire générale de la Ligue d'Auvergne du Sport Adapté)

Responsable médical : Jacques Roussel (Médecin régional LASA)

Responsable de la Commission Coordination / Logistique :

Yannick Viennot (Conseiller Technique Fédéral Sport Adapté, référent Football)

Responsable de la Commission Sportive :

Yannick Viennot (Conseiller Technique Fédéral Sport Adapté, référent Football)

Nicolas Neuville (Conseiller Technique Cantal/Haute-Loire)

Benoît Falcon (Conseiller Départemental Football Animation)

Responsable de la Commission Hébergement et restauration :

Loïc Agard (Ligue d'Auvergne du Sport Adapté)

Laura Saint-Blancat (Comité Départemental Sport Adapté 15)

Responsable de la Communication et du développement durable :

Loïc Agard (Ligue d'Auvergne du Sport Adapté)

Commission Football FFSA :

Hervé Dewaele (Cadre technique national FFSA en charge du Football)

Didier Devaux (Directeur Sportif Fédéral Football)

Bruno Plumecocq (Entraîneur National Fédéral)

Stéphane Lavergne (Membre de la Commission Football FFSA)



Programme prévisionnel

Jeudi 14 mai 2015

14h00 – 18h00 : Accueil des équipes

18h00- 19h00 : Réunion technique

19h : Repas (Halle de Lescudillers, 17 rue Denis Papin, 15000 Aurillac)

Vendredi 15 mai 2015

08h00 : Echauffement

09h00 – 12h : Compétitions (Matches de poules)

11h30 – 14h : Déjeuner (Gymnase de la Ponétie, Av. du Général Leclerc, 15000 Aurillac)

13h30 - 18h00 : Suite des compétitions

19h : Repas (Halle de Lescudillers, 17 rue Denis Papin, 15000 Aurillac)

Samedi 16 mai 2015

08h00 : Echauffement

09h00 - 12h : Compétitions (Matches de poules)

11h30 – 14h : Déjeuner (Gymnase de la Ponétie, Av. du Général Leclerc, 15000 Aurillac)

13h30 - 18h00 : Suite des compétitions

20h : Soirée de gala (Halle de Lescudillers, 17 rue Denis Papin, 15000 Aurillac)

Dimanche 17 mai 2015

08h-08h30 : Echauffement

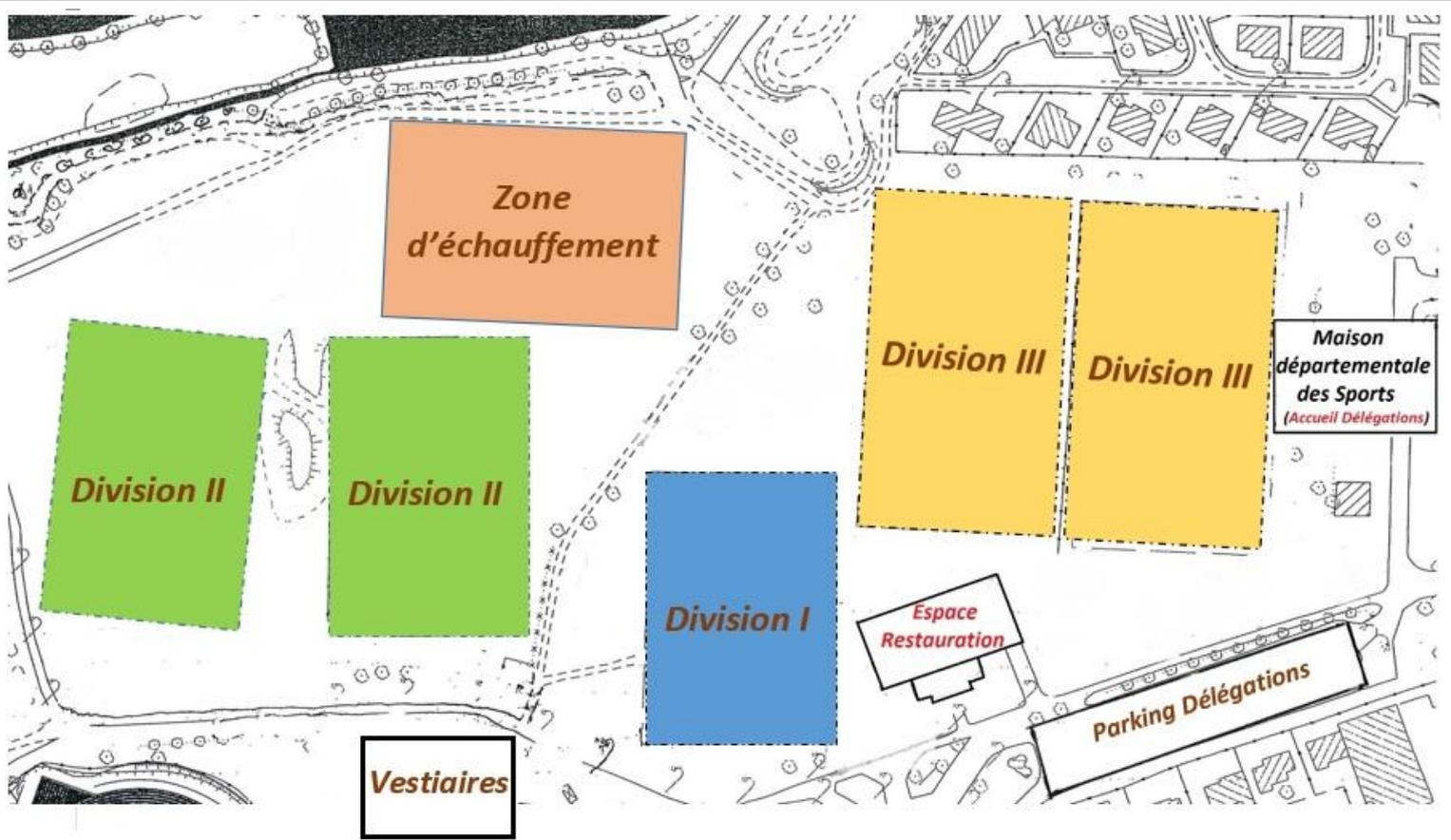
08h30-11h : Match de Classement

11h-12h : Finale

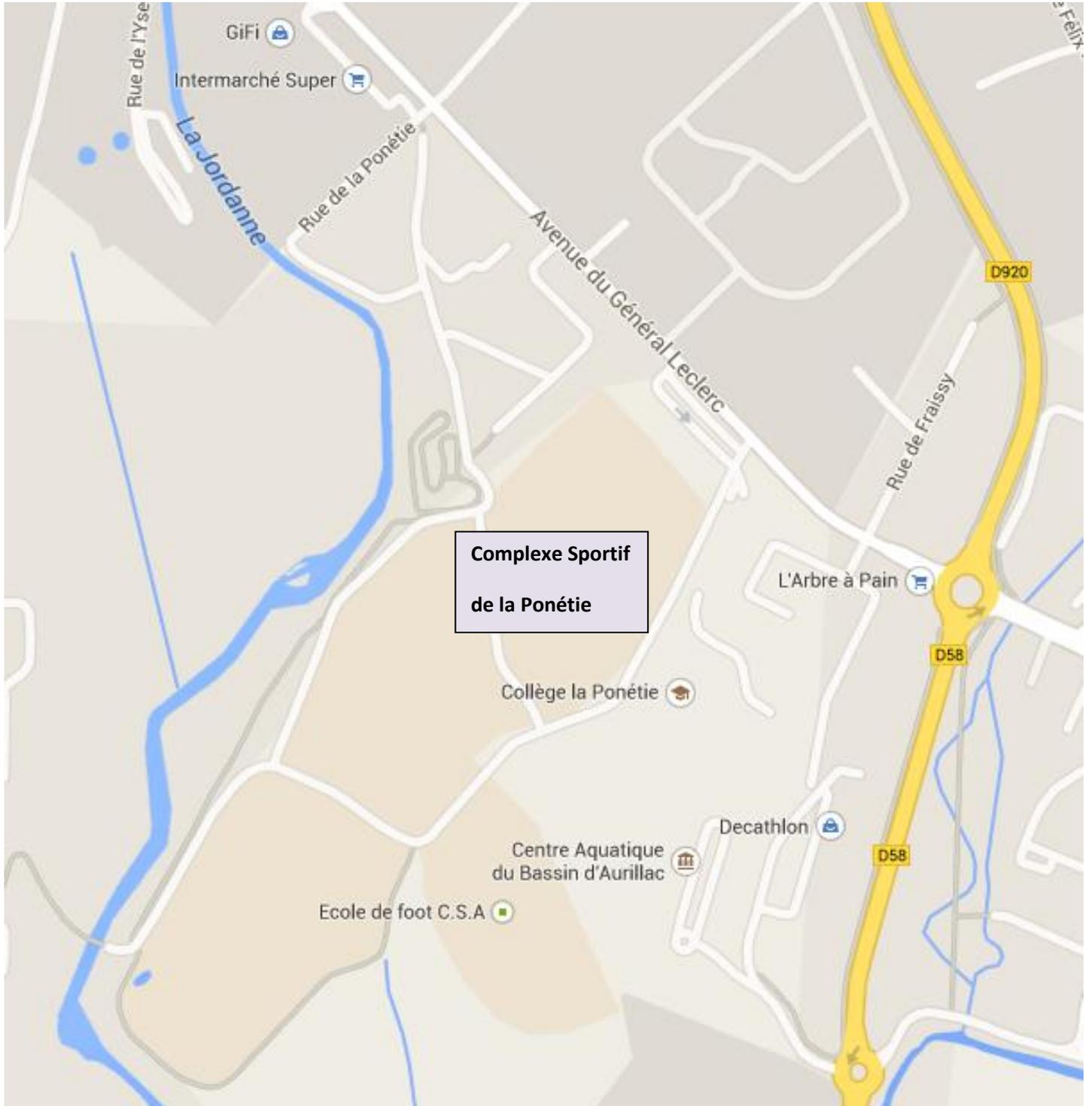
12h-13h : Remise des récompenses

A partir de 10h : Plateaux repas

Lieu de la compétition



Plan Aurillac





INFORMATIONS GENERALES

Les dossiers devront être impérativement retournés avant le vendredi 17 Avril 2015.

➤ ACCUEIL :

L'accueil aura lieu le jeudi 14 mai 2015 de 14h à 18h à la Maison des Sports d'Aurillac (Avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac).

Des animations sportives autour du Football seront proposées au Complexe Sportif de la Ponétie le jeudi après-midi (structures gonflables, cibles de tir, machine à centrer et radar...etc).

Vous présenterez vos licences compétitives saison 2014/2015, vos certificats médicaux (pour les licences avec contre-indications) et recevrez votre programme de la manifestation.

ATTENTION : Tout sportif ne présentant pas sa licence et son certificat médical (pour les licences avec contre-indications) sera interdit de participation.

➤ LA RESTAURATION

Le site de restauration est la Halle de Lescudilliers (17 rue Denis Papin, 15000 Aurillac) pour le jeudi soir et vendredi soir et le Gymnase de la Ponétie (Avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac) le vendredi midi et samedi midi.

Les repas seront servis de 11h30 à 14h et de 18h30 à 20h30.

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Le repas de gala est organisé le samedi 16 mai soir à 20h à la Halle de Lescudilliers (17 rue Denis Papin, 15000 Aurillac).

Les paniers repas du dimanche 17 mai seront à retirer à partir de 10h à l'accueil du Complexe Sportif de la Ponétie.

➤ LA REUNION TECHNIQUE :

Elle aura lieu le jeudi 14 mai de 18h à 19h à l'Amphithéâtre de la Maison des Sports (Avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac). Le règlement FFSA sera appliqué. Le règlement sportif est téléchargeable sur le site de la FFSA : <http://www.ffsa.asso.fr/430-documents-sportifs>

➤ LES TRANSPORTS :

L'organisation n'assurera aucun transport. Chaque délégation doit être autonome pour ses déplacements.

➤ LES RECOMPENSES : La remise des titres et des récompenses se fera le dimanche 17 mai à 12h.

➤ EQUIPE MEDICALE : Une équipe médicale sera présente, elle sera coordonnée par le médecin régional Jacques Roussel.



INFORMATIONS GENERALES (suite)

➤ LA COMPETITION

En cas de contestation, un jury souverain présidé par le Cadre Technique National FFSA est constitué du DSF Football FFSA, d'un représentant de la Commission Football FFSA, et d'un représentant du COL. En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation au Cadre Technique National FFSA qui réunira le jury.

Le premier de chaque épreuve de chaque division est proclamé officiellement champion de France Football à 7 2015

Les épreuves se dérouleront le vendredi 15 mai et le samedi 16 mai de 09h à 12h et de 13h30 à 18h et le dimanche 17 mai (finales) de 09h à 12h.

➤ CATEGORIES OUVERTES : + de 20 ans (Né en 1994 et avant)

➤ INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Le nombre de sportifs par équipe est limité à 10 joueurs. 8 joueurs minimum inscrits. Tous les sportifs doivent être titulaires de la licence compétitive 2014/2015.

Le responsable doit communiquer sur la fiche d'inscription, la composition de l'équipe en précisant la division et le N° de licence.

La commission football doit recevoir les résultats des championnats régionaux et ou à défaut des championnats départementaux où figurent les équipes qui s'engagent au National. Ces résultats doivent être adressés à la Commission Football FFSA au siège de la FFSA.

La région ou à défaut le département doit valider la fiche d'inscription par « avis favorable » attestant la qualification de l'équipe lors du championnat local.

Si un club inscrit plusieurs équipes aucune permutation entre les équipes ne sera autorisée. Une équipe composée au minimum d'un ou plusieurs joueurs appartenant ou ayant appartenu à une équipe de France de football sport adapté devra évoluer en D1. Un joueur de la catégorie 16/20 ans peut participer au tournoi à condition de présenter un certificat médical visé par un Médecin possédant la spécialité « Médecine du Sport » et préciser la mention « Sur-classement autorisé concernant la catégorie + de 20 ans en compétition pour le football »

➤ DEVELOPPEMENT DURABLE :

Des flyers Développement Durable seront distribués lors du Championnat.

La Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac assurera le ramassage des déchets recyclables à la fin de la manifestation.



➤ TARIFS D'INSCRIPTION

Le tarif d'inscription comprend les repas, ainsi que les frais d'inscription (voir fiche d'inscription).

- Forfait sportifs (inscription + 6 repas du jeudi soir au dimanche midi) : 95 euros
- Forfait accompagnateurs (inscription + 6 repas du jeudi soir au dimanche midi) : 90 euros
- Inscription sans restauration sportifs/accompagnateurs : 40 euros

Facture remise le jour de l'accueil sauf sur demande préalable.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après le 07 Mai 2015 (sauf sur présentation d'un certificat médical). Dans tous les cas, le désistement doit être motivé et transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet sera renvoyé et non traité.

Un acompte de 25% du tarif total d'engagement devra être joint au dossier complet avant le 17 avril 2015. Le solde du tarif d'engagement devra être réglé avant le mercredi 13 Mai 2015.

Le tarif d'inscription ne comprend pas les frais d'hébergement. Une liste vous est proposée en page 18 sinon des hébergements négociés et gérés par le COL vous sont proposés dans le document annexe.

➤ FICHE D'INSCRIPTION

- Bien communiquer sur la fiche d'inscription la division et le n° de licence.

➤ EPREUVES

- Les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs du jeudi 18h. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs sur le terrain annoncé, à l'heure indiquée. Toute équipe non présente à l'heure sera déclarée forfait, après un rappel.
- Le jour de l'arrivée des délégations, les joueurs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation (restauration, hébergement, etc.) tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la division dans laquelle ils évoluent au niveau départemental et/ou régional. En cas d'écart trop important entre la division annoncée et la performance réalisée, la disqualification de l'équipe sera prononcée. La réintégration dans une autre division en cours de championnat n'est pas possible.

➤ REGLEMENT :

Les règlements sportifs de la FFSA seront appliqués (cf doc annexe Règlements).

• EQUIPEMENT :

Maillot identique pour chaque joueur de champs, short, chaussures à crampons et bas. Protèges tibias obligatoires. Bijoux interdits. Le gardien de but doit porter une tenue le distinguant des autres joueurs et de l'arbitre.



➤ **ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS**

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le vendredi 17 avril 2015 à l'adresse ci-dessous :

Comité d'Organisation Local (COL) :

Ligue d'Auvergne du Sport Adapté

COL FOOTBALL A 7 2015

119 B Boulevard Lafayette,

63000 Clermont-Ferrand

Téléphone : 04.73.14.89.19 - Fax : 04.73.14.89.19

Mail : ffsa.cr03@orange.fr

Facture remise le jour de l'accueil sauf sur demande préalable.

La licence compétitive 2014/2015 est obligatoire.

➤ **LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPREND**

- ✓ Fiche d'inscription de l'association accompagnée du règlement.
- ✓ Certificat médical mentionnant « Apte à la pratique sportive en compétition ». Vérifier à ce que si la mention « avec contre-indication » apparaisse bien sur la licence et que le sportif soit en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition dans la discipline du Championnat.
- ✓ Fiche de résultat de l'épreuve qualificative (date, lieu et résultat). Sauf dérogation prévue par le règlement spécifique de la discipline et du respect de la procédure sollicitant la dite dérogation.
- ✓ Fiche d'engagement de l'équipe indiquant la catégorie et la division d'engagement et les visas des Comités Départementaux et Régionaux (indispensables).
- ✓ Fiches d'autorisation (hospitalisation et diffusion d'image) : à amener lors du championnat.
- ✓ Ordonnance médicale pour les traitements en cours : à amener lors du championnat.
- ✓ Dossier médical à conserver par les accompagnateurs tout le long du championnat sous enveloppe cachetée

Adresse du lieu de la compétition :

**Complexe Sportif de la Ponétie, Avenue du Général Leclerc,
15000 Aurillac**



FICHES D'INSCRIPTIONS ET D'ENGAGEMENT

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le vendredi 17 avril 2015

<u>N°Affiliation :</u>	<u>Nom de l'association :</u>	<u>Noms des encadrants :</u>		
<u>Tél:</u> <u>Mail:</u>	<u>Adresse – Code postal - Ville :</u>	<u>Nom du responsable (avec numéro de téléphone) :</u>		
<u>Description</u>		<u>Prix par personne</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Total</u>
<u>Sportifs</u> : inscription + repas du jeudi soir au samedi soir + pique-nique dimanche midi		95 euros		
<u>Encadrants</u> : repas du jeudi soir au samedi soir + pique-nique dimanche midi		90 euros		
<u>Inscriptions sans repas</u>		40 euros		
<u>Régime alimentaire particulier</u>				
TOTAL				

Ci-joint un chèque de versement de _____ €

N° de chèque : _____ de la banque _____

Les chèques sont à libeller à l'ordre de la Ligue d'Auvergne du Sport Adapté (25% d'acompte au 17 avril – solde du tarif d'engagement au 13 mai). Facture remise le jour de l'accueil sauf sur demande préalable.

Date :

Signature :



<u>N° Affiliation</u>					
<u>Nom de l'Association - Division</u>					
<u>Accompagnateurs</u> (nom, prénom, téléphone)					
<u>Adresse de l'association</u>					
Numéro de maillot	N° Licence FFSA Compétitive 2014/2015	Nom Prénom	Année de naissance	Division	Sexe
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	
<u>Visa de la Ligue « nom, fonction et signature du technicien validant l'inscription » :</u>		<u>Visa du Département « nom, fonction et signature du technicien validant l'inscription » :</u>		Joindre un justificatif de résultat à une compétition qualificative ou une dérogation signée par le DSF de la discipline	



RECAPITULATIF

- **Les dossiers devront être envoyés au plus tard le vendredi 17 avril 2015.**
- **Les sportifs ne seront officiellement inscrits :**
 1. **Que lorsque le COL aura reçu la fiche d'inscription dûment complétée (le responsable de l'association doit communiquer sur les fiches, la totalité des champs demandés).**
 2. **Que lorsque le COL aura reçu de la part de l'association la totalité du règlement des frais d'inscription.**
Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.
- **Les associations envoient le règlement et la fiche d'inscription au COL au plus tard le 17 Avril 2015**
- **REGLEMENT DES INSCRIPTIONS (A faire directement au COL):**
Par chèque bancaire / postal à l'ordre : Ligue d'Auvergne du Sport Adapté (en prenant soin de noter au dos du chèque - N° asso XX/XX)
- **Les dossiers seront enregistrés à partir de leur date de réception et jusqu'au 17 Avril 2015. Passé ce délai, nous ne garantirons pas la confirmation des inscriptions. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après le 07 Mai 2015 (sauf sur présentation d'un certificat médical). Dans tous les cas, le désistement doit être motivé et transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet sera renvoyé et non traité.**

Adresse du lieu de la compétition :
Complexe Sportif de la Ponétie, Avenue du Général Leclerc,
15000 Aurillac



Récapitulatif des pièces justificatives à transmettre avant le 17 avril 2015 :

- ✓ La fiche association et la fiche d'inscription à envoyer à la Ligue d'Auvergne du Sport Adapté.
- ✓ La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF).
- ✓ La participation financière (le règlement complet) à envoyer par courrier par les associations à : Ligue d'Auvergne du Sport Adapté, 119 B Boulevard Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand.
- ✓ Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

A avoir sur soi impérativement pendant le Championnat :

- ✓ Fiche d'autorisation d'hospitalisation
- ✓ Fiche d'autorisation de diffusion d'image
- ✓ Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- ✓ Ordonnance médicale pour les traitements en cours.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation, aux personnes qui accompagnent les sportifs le jour du Championnat de France (Certificat médical, Fiche médicale, traitement...)

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.



AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussignéreprésentant légal de
agissant en son nom, autorise :

Les responsables de la Commission Médicale du Championnat de France Football à 7 2015 à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie, d'accident, d'hospitalisation et de nécessité d'intervention chirurgicale, sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Téléphone :.....

Fait à..... LeSignature :

✂.....

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Juridiquement: En cas d'hospitalisation d'un mineur ou d'une personne sous tutelle, le CONSENTEMENT ECRIT des TITULAIRES de l'AUTORITÉ PARENTALE peut-être requis pour la prise en charge en hospitalisation du mineur ou de la personne sous tutelle. AUCUNE AUTORISATION fournie par des tiers AUTRES QUE LE RESPONSABLE LEGAL (sauf délégation judiciaire de l'autorité parentale, ou placement à l'ASE) n'est JURIDIQUEMENT VALABLE.

Téléphone :.....

Fait à..... LeSignature :

✂.....

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussignéreprésentant légal de
agissant en son nom, autorise :

Le COL France Football à 7 2015 à diffuser et à publier l'image, le nom, la voix et les paroles du sportif dans les supports « communication » ou les médias.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à.....Le.....

Signature

✂.....

PERTE ET VOL

Je soussignémembre de l'association

Numéro d'affiliation :

Dégage de toute responsabilité les organisateurs du Championnat en ce qui concerne l'argent ou objets de valeur (bijoux, appareils photos...) que les participants auraient en leur possession pendant la durée de cette rencontre.

Fait à.....Le.....

Signature



Hébergements libres

Nom Hébergement	Adresse de l'hôtel	Distance compétition	Contact
Relax Hôtel	113, Avenue du Général Leclerc – AURILLAC	< 1 km	04.71.63.60.00
Hôtel Ibis	9, Allée Georges Pompidou – AURILLAC	< 1 km	04.71.64.15.11
Hôtel Campanile	Avenue Georges Pompidou – AURILLAC	< 1 km	04.71.64.64.84
Hôtel Ptit Dej	141, Avenue de Conthe – AURILLAC	2 km	04.71.63.96.39
Camping de la Cère	Rue Félix Ramond – ARPAJON SUR CERE	2 km	04.71.64.55.07
Camping Du Moulin	JUSSAC	10 km	04.71.46.69.85
Camping Val de Cère	POLMINHAC	12 km	04.71.64.26.74
Camping Vic'Nature – La Pommeraie	Daisses – VIC SUR CERE	16 km	04.71.47.54.18



Partenaires du Championnat de France Sport Adapté

Partenaire Institutionnel



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Partenaire principal



malakoff médéric

Partenaire officiel



Fournisseurs officiels



Partenaires Locaux

